



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 76473

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur la formation en toxicologie et en écotoxicologie, disciplines dans lesquelles nous disposons de trop peu de scientifiques en poste ou en cours de formation. Eu égard aux grands enjeux de santé et environnementaux, liés à la pollution de l'air, des sols et de l'eau par des substances qui contaminent certaines espèces, affectent la chaîne alimentaire et contribuent à une perte importante de la biodiversité, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il pourrait mettre en oeuvre afin de répondre aux besoins croissants de formation de toxicologues et d'écotoxicologues.

Texte de la réponse

S'il est vrai que dans le passé les formations supérieures en toxicologie et écotoxicologie pouvaient être considérées comme décalées au regard des enjeux environnementaux actuels, la réforme dite « LMD » (licence-master-doctorat) a amené à partir de 2003 un véritable changement dans l'offre de formation supérieure de notre dispositif national de formation supérieure et de recherche. Les modules d'enseignement restent fondés sur les disciplines traditionnelles ; cependant, l'originalité du « LMD » a été d'introduire la notion de parcours de formation, construit par agrégation de modules élémentaires, parcours qui favorisent la poursuite de cursus pluridisciplinaires et qui permettent in fine d'acquérir des compétences beaucoup plus en phase avec les besoins. À ce titre, l'offre de formation dans les disciplines évoquées a subi une véritable révolution. Il existe désormais pas moins de 500 spécialités liées aux sciences de l'environnement parmi les 1 600 spécialités de masters actuellement habilitées, dont au moins un quart comporte des compétences en écotoxicologie. Le nouveau système s'inscrit également dans une dimension européenne, puisque les modules élémentaires « ECTS » (système européen de transfert et d'accumulation de crédits) constituant un parcours de formation peuvent désormais être acquis dans des universités étrangères. Le nombre de jeunes docteurs dans le domaine de l'environnement est ainsi en constante progression, comme le montrent les statistiques d'attribution de bourses doctorales par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. L'offre de formation « LMD » reste évolutive, modifiable en continu, puisque chaque année les universités peuvent proposer de modifier leur offre en introduisant ou modifiant les spécialités des différentes mentions d'un master. La pression actuelle sur les questions environnementales ne pourra que conduire les établissements d'enseignement supérieur à augmenter leurs propositions dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76473

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9880

Réponse publiée le : 23 mai 2006, page 5468